



Bienvenue au Service de Réparation Pénale

Service habilité pour la mise en œuvre des mesures de réparation pénale décidées par les juridictions pour mineurs.

Tu as été convoqué au **Service de Réparation Pénale (SRP)** de l'Accueil Remobilisation Solidarité (ARS). Cette convocation vient d'une décision de justice. Ce livret est là pour t'expliquer simplement ce qui va se passer, quels sont tes droits, et comment nous allons t'accompagner.

Ce qu'est la réparation pénale

Comment la mesure va se passer

Quels sont tes droits

Ce que l'on attend de toi

📍 1 rue Émile Duclaux, 13004 Marseille | ☎ 04 91 08 03 83

✉ secretariat.srp@ars13.org | 🌐 ars13.org

Accueil Remobilisation Solidarité (ARS) | Service de Réparation Pénale (SRP) | Version 2026

Qu'est-ce que la réparation pénale ?

La réparation pénale est une **mesure décidée par la justice** spécialement pour les mineurs.

C'est avant tout un accompagnement pour t'aider à comprendre, à réfléchir et à avancer.



Comprendre

Réfléchir à ce qui s'est passé et à ce que cela a provoqué.



Réparer

Faire quelque chose de concret pour réparer ce qui a été fait.



Éviter la récidive

T'aider à ne pas te retrouver dans la même situation.



Responsabiliser

Comprendre ses responsabilités et trouver sa place dans la société.

La réparation pénale est une mesure éducative qui vise à comprendre, responsabiliser et réparer.

Le rôle du Service de Réparation Pénale

Le service est là pour t'accompagner tout au long de la mesure.

Les éducateurs sont des professionnels bienveillants dont le rôle est de t'aider, pas de te juger.

Les éducateurs sont là pour toi

- T'expliquer la décision de justice
- Discuter avec toi de ta situation
- T'aider à faire une activité de réparation
- Faire le point avec toi à la fin
- T'aider à comprendre les conséquences de tes actes
- T'accompagner dans ton projet de réparation
- T'aider à développer ton sens des responsabilités

Ils travaillent aussi avec

- Ta famille ou tes responsables légaux
- Ton école ou ta formation
- Des associations partenaires
- Les magistrats
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Les structures accueillant les activités de réparation

 L'équipe est là pour t'accompagner, pas pour te condamner.

Tu peux lui faire confiance.

Comment va se passer la mesure ?

La mesure se déroule en **plusieurs étapes claires**. Chaque étape a un objectif précis pour t'aider à avancer.

La durée de la mesure dépend de la décision de justice et des objectifs fixés.



L'activité de réparation

L'activité de réparation est un moment important de ta mesure.

Tu feras quelque chose d'utile dans une **structure partenaire** : une association, une collectivité ou une structure d'aide.

Faire quelque chose d'utile

Tu contribues concrètement à quelque chose de positif pour la société.

Respecter des règles

Tu apprends à t'engager, à être ponctuel et à respecter les autres.

Réparer symboliquement

Tu poses un acte qui montre ta volonté de réparer ce qui a été fait.

D'autres actions peuvent être proposées

Selon les situations, la mesure peut également comprendre :

- des ateliers collectifs
- des actions citoyennes
- des stages de citoyenneté
- des temps de sensibilisation



Tes droits pendant la mesure

Tout au long de la mesure, tu as des **droits importants**. L'équipe du SRP s'engage à les respecter pleinement.



Comprendre

L'éducateur doit t'expliquer clairement la mesure, ce qui est attendu et comment ça va se passer.



Être respecté

Personne ne doit te juger ou te discriminer. Le respect est une règle pour tout le monde.



Poser des questions

Si tu ne comprends pas quelque chose, tu peux toujours poser des questions à ton éducateur.



Être accompagné

Tes parents ou ton responsable légal peuvent être présents lors des rendez-vous.



Confidentialité

Tes informations personnelles sont protégées et utilisées uniquement dans le cadre de la mesure.



Donner ton avis

Tu peux exprimer ce que tu penses de la mesure et de son déroulement.



Faire une réclamation

Si quelque chose te pose problème, tu peux en parler à ton éducateur ou à la cheffe de service.

Si tu rencontres une difficulté

Pendant la mesure, il est possible que tu aies des questions, des doutes ou des difficultés. Tu n'as pas à rester seul avec ça.

En parler à ton éducateur

Ton éducateur est ton interlocuteur principal. Tu peux lui parler à tout moment.

Demander à rencontrer la cheffe de service

Si tu as besoin d'un autre interlocuteur, tu peux demander à rencontrer la cheffe de service.

Faire une réclamation auprès du service

Tu as le droit de signaler ce qui te pose problème, par écrit ou à l'oral.

Être accompagné par une personne de confiance

Tu peux te faire accompagner par une personne de ton choix lors des échanges.

Saisir une personne qualifiée prévue par la loi

La loi prévoit la possibilité de faire appel à une personne qualifiée extérieure au service.

 Nous sommes là pour t'écouter et rechercher des solutions avec toi.



Ce que l'on attend de toi

Pour que la mesure se passe bien et soit utile pour toi, il y a quelques règles simples à respecter. Ton implication est essentielle.

→ Venir aux rendez-vous

Sois présent à chaque convocation prévue.

→ Respecter les horaires

La ponctualité montre ton sérieux et ton engagement.

→ Respecter les personnes

L'équipe, les partenaires et toutes les personnes que tu rencontres.

→ Participer à l'activité

T'investir dans l'activité de réparation avec sérieux.

→ Échanger avec l'éducateur

Parler franchement et poser tes questions sans crainte.

Important à savoir

Si tu ne respectes pas la mesure, le magistrat peut être informé.

Le magistrat peut être informé si la mesure ne peut pas être réalisée.

L'objectif est toujours de t'aider à réussir la mesure.

En revanche, si tu t'impliques vraiment, cela sera noté positivement dans le rapport final envoyé à la justice.

Le rôle des parents

Les parents ou responsables légaux ont un rôle **essentiel** pendant la mesure.

Leur soutien fait une vraie différence pour le bon déroulement de l'accompagnement.

Venir aux rendez-vous

La présence des parents est importante, notamment lors du premier rendez-vous et du bilan final.

Discuter avec l'équipe

Les parents peuvent poser des questions et échanger avec les éducateurs à tout moment.

Soutenir le jeune

Encourager et accompagner le mineur dans ses démarches au quotidien.

Participer à la mesure

Les parents peuvent être associés aux échanges et au bilan final lorsque cela est possible.



Tes informations sont protégées

Les informations te concernant sont confidentielles. Le service respecte les règles relatives à la protection des données personnelles.



Demander des explications

Tu peux demander des explications sur les informations conservées par le service.



Consulter tes informations

Tu peux demander à consulter certaines informations te concernant.



Signaler une erreur

Si une information est incorrecte, tu peux demander à la faire corriger.



Tes données sont utilisées uniquement dans le cadre de ton accompagnement et des obligations légales du service.



L'équipe et vos contacts

Si tu as une question, un problème ou une difficulté pendant la mesure, n'hésite pas à en parler à ton éducateur ou à contacter directement le service. Nous sommes là pour t'aider.



Adresse

1 rue Émile Duclaux
13004 Marseille



Téléphone

04 91 08 03 83



Email

secretariat.srp@ars13.org



Site web

ars13.org

L'équipe du service

Secrétariat

Cheffe de service

Éducateurs spécialisés

Les éducateurs t'accompagnent tout au long de ta mesure.



Ton éducateur est ton interlocuteur principal.

N'hésite pas à lui parler de tes difficultés.

Notre objectif : t'aider à avancer

Comprendre – Responsabiliser – Réparer

La réparation pénale n'est pas une fin en soi. C'est une opportunité de prendre du recul, de comprendre et de repartir sur de bonnes bases.

L'équipe du SRP est là pour toi, avec bienveillance et sans jugement.

Comprendre

Ce qui s'est passé et ses conséquences sur les autres.

Réparer

Par un acte concret et utile pour la société.

Avancer

Dans ton parcours, avec de nouveaux repères pour l'avenir.

Chaque jeune est capable

Chaque jeune est capable d'évoluer, de progresser et de construire de nouveaux repères pour l'avenir.

L'équipe du Service de Réparation Pénale de l'ARS est à tes côtés.

Tu n'es pas seul dans cette démarche.

